

GASPARD KÖENIG

présente

JOHN STUART
MILL

L'utilitarisme



40
ans
Champs

La
bibliothèque
idéale
du savoir

JOHN STUART MILL

L'utilitarisme

Ce traité de John Stuart Mill a été publié en 1863. Il s'inspire de la morale de Bentham, fondateur de l'utilitarisme à la toute fin du XVIII^e siècle, qui partait du principe que le plaisir est l'unique but de l'existence. Mill, son disciple, a su comprendre que même une philosophie utilitaire ne saurait se passer d'une conscience et il a voulu la doter d'un sentiment du devoir et d'une obligation morale. Bentham avait lancé la formule : chercher le bonheur du plus grand nombre en identifiant toujours l'intérêt de l'individu à l'intérêt universel. Sans combattre ce point de vue, Mill observe qu'on trouve d'autant mieux le bonheur personnel qu'on le cherche moins, et qu'on y parvient en travaillant au bonheur des autres, à l'amélioration du sort de l'humanité.

John Stuart Mill (1806-1873), philosophe et économiste britannique, fut l'un des penseurs libéraux les plus influents du XIX^e siècle.

Précédé d'un entretien inédit avec Gaspard Kœnig.

Traduit de l'anglais par Georges Tanesse.

En couverture : © Photo Josse / Leemage.

Flammarion

L'UTILITARISME

John Stuart Mill

L'UTILITARISME

Précédé d'un entretien avec Gaspard Kœnig

*Traduction, notes, chronologie et préface
par Georges Tanesse*

Champs classiques

© 1988, Flammarion, Paris.
© Flammarion, 2018, pour cette édition.
ISBN : 978-2-0814-2844-7

Note sur l'édition

L'Utilitarisme (en anglais : *Utilitarianism* ; exactement : *la doctrine utilitariste*) a été composé par Mill entre 1854 et 1860. Il a paru d'abord dans le *Fraser's Magazine* (livraisons d'octobre, novembre et décembre 1861) puis en volume en 1863. Il obtint un succès considérable, très apprécié par les uns, très attaqué par d'autres, eut 15 éditions successives jusqu'en 1907 et fut souvent réimprimé. La présente traduction, parue pour la première fois en 1964, a été faite sur la dernière édition parue du vivant de l'auteur (4^e éd., 1871).

CHAPITRE PREMIER

Considérations générales

Le problème moral *.

Parmi les faits dont l'ensemble constitue l'état présent de la connaissance humaine, il en est peu qui répondent aussi mal à notre attente ou qui fassent apparaître plus clairement le retard et la lenteur de la spéculation sur les sujets les plus importants, que le peu de progrès réalisé dans la controverse, toujours indécise, sur le critérium du bien et du mal. Depuis l'origine de la philosophie, la question du « *summum bonum*¹ », ou, en d'autres termes, du fondement de la morale, a été considérée comme le plus important des problèmes posés à la pensée spéculative ; elle a occupé les plus éminents penseurs ; et elle les a divisés en sectes et en écoles dressées les unes contre les autres dans une guerre acharnée. Plus de deux mille ans ont passé, et les mêmes discussions continuent ; les philosophes sont encore rangés sous les mêmes drapeaux ennemis ; et les penseurs de l'humanité en général ne semblent

* Les sous-titres ont été ajoutés par le traducteur au texte de Mill pour en faciliter l'étude. [*NdT* ; sauf indication contraire, les notes de bas de page sont de J. S. Mill.]

pas plus près de s'entendre sur cette question qu'au temps où le jeune Socrate écoutait le vieux Protagoras (à supposer que le dialogue de Platon lui ait été inspiré par une conversation réelle) et soutenait contre la morale populaire du Sophiste (comme on disait alors) la thèse utilitariste.

Il est vrai qu'on retrouve une confusion et une incertitude analogues, et aussi, dans certains cas, un désaccord analogue, lorsqu'on a affaire aux premiers principes de n'importe quelle science, sans excepter celle qui est considérée comme la plus certaine de toutes : la science mathématique ; et que cela n'affaiblit guère, je dirai même, n'affaiblit en rien, d'une façon générale, la confiance qu'inspirent légitimement les conclusions de ces sciences. Cette anomalie apparente s'explique ainsi : les propositions d'une science, dans leur détail, ne sont pas déduites ordinairement de ce qu'on appelle ses premiers principes, et ce n'est pas d'eux que dépend leur évidence. Autrement, il n'y aurait pas de science plus précaire, et moins sûre dans ses conclusions, que l'algèbre ; celle-ci ne tire aucunement sa certitude de ce qu'on enseigne habituellement aux élèves comme ses éléments, car, établis par certains des maîtres les plus éminents, ils n'en contiennent pas moins autant de fictions que le droit anglais et de mystères que la théologie. Les vérités admises en dernière analyse comme premiers principes d'une science sont en réalité les derniers résultats de l'analyse métaphysique² pratiquée sur les notions élémentaires propres à cette science ; et ces principes ne sont pas à la science ce que les fondations sont à l'édifice, mais ce que les racines sont à l'arbre : elles peuvent tout aussi bien remplir leur fonction, alors même que la bêche n'est jamais parvenue jusqu'à elles pour les mettre au

jour. Toutefois, alors que, dans la science, les vérités particulières précèdent la théorie générale, on pourrait s'attendre à ce que ce fût l'inverse dans le cas d'un art pratique, tel que la morale ou le droit³. Toute action est accomplie en vue d'une fin et les règles de l'action – il semble naturel de l'admettre – reçoivent nécessairement tous leurs caractères, toute leur coloration, de la fin qu'elles servent. Quand nous nous engageons dans une recherche, une idée claire et précise de ce que nous recherchons semblerait devoir être la première chose dont nous ayons besoin et non la dernière à laquelle il nous faille aspirer. Un critérium du bien et du mal doit nécessairement – on pourrait le penser – nous donner le moyen de déterminer avec certitude ce qui est bien ou mal, et ne doit pas résulter de cette certitude déjà acquise.

*Critique des morales intuitionnistes*⁴.

On n'écarte pas la difficulté lorsqu'on a recours à la théorie très répandue d'après laquelle une faculté naturelle, un sens ou un instinct, nous ferait connaître le bien et le mal. Car – outre que l'existence d'un tel instinct moral est elle-même un objet de discussion – ceux qui y croient et se piquent tant soit peu de philosophie ont dû abandonner l'idée qu'il nous fait discerner ce qui est bien ou mal dans les cas particuliers qui s'offrent à nous, comme nos autres sens discernent la lumière * ou le son

* Le texte anglais, dans toutes les éditions, porte « sight ». Il faut évidemment lire « light ». [NdT.]

qui les affectent présentement. Notre faculté morale, d'après tous ceux de ses interprètes qui méritent le titre de penseurs, nous fournit seulement les principes généraux des jugements de moralité⁵, relève de notre raison et non de notre faculté de sentir ; il faut s'en rapporter à elle pour établir les préceptes abstraits de la moralité, mais non pas pour en fournir la perception in concreto. Car les moralistes de l'école intuitionniste insistent tout autant que ceux de l'école qu'on peut appeler inductive sur la nécessité des lois générales. Les uns et les autres admettent que la moralité d'une action particulière nous est connue, non pas par perception directe, mais par application d'une loi à un cas particulier. Ils reconnaissent aussi, dans une large mesure, les mêmes lois morales ; mais ils sont en désaccord sur la question de leur justification et de la source où elles puisent leur autorité. Selon la doctrine intuitionniste, les principes de la morale sont évidents à priori ; ils commandent l'assentiment sous la seule condition que l'on saisisse le sens des mots qui les expriment. D'après l'autre doctrine, le bien et le mal, comme le vrai et le faux, sont affaire d'observation et d'expérience. Mais les uns et les autres sont d'accord pour admettre que la morale doit être déduite de principes, et l'école intuitionniste affirme aussi fortement que l'inductive qu'il y a une science de la moralité. Cependant, il est rare qu'elle essaie de dresser une liste des principes à priori qui doivent servir de prémisses à cette science ; plus rare encore qu'elle fasse le moindre effort pour ramener ces divers principes à un principe premier ou à un fondement général [*common ground*] de l'obligation. Ou bien elle prend sur elle d'attribuer aux prescriptions courantes de la morale une

autorité à priori, ou bien elle donne comme fondement commun à ces maximes quelque une de ces généralités dont l'autorité est beaucoup moins manifeste que celle des maximes elles-mêmes et qui n'ont jamais réussi à obtenir l'adhésion générale. Et pourtant, pour que ses prétentions soient soutenables, il faut bien qu'il y ait à la base de toute la morale quelque principe ou loi fondamentale, ou bien, au cas où il y en aurait plusieurs, qu'il y ait entre eux un ordre hiérarchique bien défini ; enfin, le principe unique doit être évident par lui-même, tout aussi bien que la règle qui permet de décider entre les divers principes quand ils ne s'accordent pas.

Le principe de l'utilité, reconnu ou non, a exercé une influence profonde sur la formation des croyances et des doctrines morales.

Rechercher dans quelle mesure les fâcheux effets de cette carence ont été atténués dans la pratique, ou jusqu'à quel point les croyances morales de l'humanité ont été altérées ou rendues incertaines par l'absence d'un principe suprême expressément reconnu, entraînerait un examen critique complet de l'enseignement moral dans le passé et dans le présent. Mais il serait facile de montrer que, si ces croyances ont pu acquérir quelque stabilité et quelque cohérence, elles l'ont dû principalement à l'influence tacite d'un principe non reconnu. Sans doute, l'absence d'un premier principe reconnu a fait de la morale moins le guide que la consécration des opinions [sentiments] professées en fait par les hommes ; mais

comme les opinions des hommes – favorables ou défavorables – sont fortement influencées par ce qu'ils imaginent être l'effet des choses sur leur bonheur, le principe de l'utilité ou, comme Bentham l'a appelé en dernier lieu⁶, le principe du plus grand bonheur, a joué un grand rôle dans la formation des idées morales, même chez ceux qui rejettent l'autorité de ce principe avec le plus de mépris. D'ailleurs, il n'est pas une école philosophique qui refuse d'admettre que l'influence des actions sur le bonheur doit être prise en considération très sérieusement, et même avant toute autre chose, dans bien des questions de morale appliquée, quelque répugnance qu'éprouvent certains à reconnaître cette influence comme le principe fondamental de la moralité et la source de l'obligation morale. Je pourrais aller beaucoup plus loin et dire que tous les partisans de la morale à priori, pour peu qu'ils jugent nécessaire de présenter quelque argument, ne peuvent se dispenser d'avoir recours à des arguments utilitaristes. Je ne me propose pas présentement de critiquer ces penseurs ; mais je ne puis m'empêcher de renvoyer, à titre d'exemple, à un traité systématique composé par l'un des plus illustres d'entre eux : *La Métaphysique des mœurs*, de Kant. Cet homme remarquable, dont le système marquera longtemps une date dans l'histoire de la spéculation philosophique, pose, dans le traité en question, comme origine et fondement de l'obligation morale, un premier principe de portée universelle, qui est celui-ci : « Agis de telle sorte que la règle selon laquelle tu agis puisse être adoptée comme loi par tous les êtres raisonnables. » Mais entreprend-il de déduire de ce précepte l'une quelconque de nos obligations morales réelles, il échoue d'une façon

presque ridicule, impuissant qu'il est à faire apparaître la moindre contradiction, la moindre impossibilité logique (pour ne pas dire physique) dans l'adoption par tous les êtres raisonnables des règles de conduite les plus outrageusement immorales. Tout ce qu'il montre, c'est que les *conséquences* de leur adoption universelle seraient telles que personne ne jugerait bon de s'y exposer⁷.

Objet du présent ouvrage.

Pour l'instant, sans pousser plus loin la discussion des autres doctrines, j'essaierai, pour ma part, de faire comprendre et apprécier la doctrine utilitariste ou du bonheur, et de fournir en sa faveur toutes les preuves dont elle est susceptible. Évidemment, il ne peut s'agir de preuves au sens ordinaire et populaire du terme. Les questions relatives aux fins suprêmes ne comportent pas de preuve directe. Pour prouver qu'une chose est bonne, il faut nécessairement montrer que cette chose est le moyen d'en atteindre une autre dont on admet sans preuve qu'elle est bonne. On prouve que l'art médical est bon parce qu'il procure la santé ; mais comment est-il possible de prouver que la santé est bonne ? L'art musical est bon, pour cette raison, parmi d'autres, qu'il cause du plaisir ; mais quelle preuve donner que le plaisir est bon ? Si donc on affirme qu'il existe une formule d'action très large comprenant toutes les choses bonnes par elles-mêmes, et que toute autre chose bonne l'est comme moyen et non comme fin, la formule peut être acceptée ou rejetée, mais non prouvée, au sens ordinaire du mot. Nous n'allons pourtant pas en conclure que l'acceptation

ou le rejet de la formule dépendent nécessairement d'une tendance aveugle ou d'un choix arbitraire. Car il y a un sens plus large du mot preuve ; et c'est dans ce sens-là que la formule en question est susceptible de preuve aussi bien que n'importe quelle autre thèse philosophique controversée. Le sujet qui nous occupe est de la compétence de notre raison [*rational faculty*] ; et il n'est pas vrai que cette faculté ne puisse le traiter qu'en recourant à l'intuition. On peut offrir à l'intelligence des considérations capables de la déterminer à donner ou à refuser son assentiment à la doctrine ; et cela équivaut à prouver.

Nous examinerons bientôt de quelle nature sont ces considérations, comment elles s'appliquent au cas en question, et quels sont, en conséquence, les motifs rationnels qui peuvent être donnés pour justifier l'acceptation ou le rejet de la formule utilitariste. Mais la condition préliminaire d'une acceptation ou d'un rejet fondés en raison est que la formule utilitariste soit exactement comprise. L'idée très imparfaite qu'on se fait ordinairement de sa signification est, je crois, l'obstacle principal qui s'oppose à son adoption ; si on pouvait la tirer au clair, ne fût-ce qu'en écartant les méprises les plus grossières, la question serait, à mon avis, grandement simplifiée, et une bonne partie des difficultés qu'elle soulève disparaîtrait. C'est pourquoi, avant d'exposer les raisons philosophiques qu'on peut faire valoir pour justifier l'adhésion au critérium utilitariste, je donnerai quelques éclaircissements sur la doctrine même, pour montrer plus nettement ce qu'elle est, la distinguer de ce qu'elle n'est pas, et éliminer, parmi les objections d'ordre pratique qui lui sont faites, celles qui proviennent des interprétations erronées qu'on en donne ou qui sont étroitement liées

à ces interprétations. Ayant ainsi préparé le terrain, je m'efforcerai de répandre autant de lumière que possible sur cette question en la considérant comme un problème philosophique.

Cet ouvrage a été mis en pages par



<pixellence>

N° d'édition : L.01EHQN0001017.N001
Dépôt légal : mars 2018